

# Règlement du Rassemblement National F.S.G.T. Des Ecoles de Vélo 2010

Validé le : 20 mars 2010



## Qualification

Le Rassemblement est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la licence a été validée avant le 02 avril 2010, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

- Poussin(e) s né(e) s en 2002 et 2003
- Pupille né(e) s en 2000 et 2001
- Benjamin(e) s né(e) s en 1998 et 1999

Ce Rassemblement se disputera par équipes de comités composées de deux Poussins, deux pupilles et deux Benjamins. Les équipes peuvent être mixtes.

Le Rassemblement sera limité à 20 équipes de 6 coureurs, avec au minimum une équipe par comité. Possibilité d'avoir plusieurs équipes en fonction des candidatures.

Les équipes incomplètes peuvent être admises dans la mesure où le quota de 30 équipes n'est pas atteint

**LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FEDERATION AVANT LE 15 JUIN 2010.**

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

Les engagements sont gratuits.

## Matériel

Le port du casque est obligatoire sur le vélo même en dehors des épreuves.

Chaque concurrent ne devra posséder qu'un seul vélo. Tout changement entraînera la mise hors course de l'équipe (sauf sur incident mécanique constaté).

Le changement de roues est autorisé.

Braquets 5,60 m uniquement. Pas de blocage de dérailleurs.

Les cales pied avec courroie ou blocage automatique sont obligatoires pour les épreuves :

- d'Adresse,
- de Cyclo-Cross,
- route
- Sprint

Les boyaux doivent être parfaitement collés.

## Prise des dossards

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le Comité du coureur.

## Déroulement des épreuves

### Samedi après midi 15h30

Jeux d'adresse

- 1 parcours pour les Poussins et pupilles 2'30"
- 1 parcours pour les Benjamins 3'30"

Sprint

- Individuel (150 mètres maxi)

### Dimanche matin

9h00

Cyclo-cross

- 1 parcours commun pour les Poussins et les Pupilles 7' max
- 1 parcours pour les Benjamins 10' max

11h50

Route pour les trois catégories (course directe)

- 3 km pour les Poussins,  
soit une durée de 6 mn
- 5 km pour les Pupilles,  
soit une durée de 15 mn
- 10 km pour les Benjamins,  
soit une durée de 20 mn

## Horaires du dimanche

### 09h00

- *Cyclo-cross Benjamins*, durée maximum 1h30
- *Cyclo-cross Poussins*, durée maximum 1h30
- *Cyclo-cross Pupilles*, durée maximum 1h

### Après-Midi

- 11h50 - Route Benjamins
- 11h55 - Route Pupilles
- 12h00 - Route Poussins

L'ordre des passages des équipes sera tiré au sort le samedi.

A noter que l'ordre des passages sera alterné, à savoir : passera d'abord le coureur UN de la 1<sup>ère</sup> école tirée au sort, puis le coureur UN de la 2<sup>ème</sup> école tirée au sort, puis le coureur UN de la 3<sup>ème</sup> école... Après le passage de tous les premiers coureurs inscrits sur les bulletins d'engagement des équipes, ce sera le tour des coureurs inscrits en 2<sup>ème</sup> position sur le bulletin, puis des 3<sup>ème</sup>, des 4<sup>ème</sup>, etc...

## **REGLEMENT TECHNIQUE**

### **Epreuve d'Adresse**

#### 1) Principe

Epreuve individuelle et chronométrée. Le temps réel réalisé par chaque coureur sera majoré par les pénalités correspondantes aux fautes commises par les concurrents.

#### 2) Tracé des parcours

Les tracés des parcours d'adresse seront transmis à toutes les équipes participantes ou tous les Comités au minimum un mois avant la date du Championnat.

#### 3) Barème des pénalités

A - Refus d'obstacle : passage délibéré à côté d'un obstacle, la pénalité sera de 30 secondes pour chaque obstacle.

B - Non respect du fléchage : prise du fléchage à l'envers, pénalité de 10 secondes.

Fautes : chaque faute sera pénalisée de 5 secondes (6 fautes maximum par obstacle). Sont considérées comme fautes :

- Bidon non pris ou mal posé ou tombé. En cas de non prise ou de lâchage du bidon une première fois, deux autres essais seront obligatoires. En cas de non prise à la troisième fois, le concurrent sera pénalisé d'une faute ou de deux fautes si le bidon est mal posé. Ensuite, il pourra continuer son parcours.
- Le concurrent aura le droit de garder les deux mains au guidon pendant le port du bidon.
- Pied à terre.
- Quilles ou piquets tombés ou non contournés ou sortis de leur emplacement marqué au sol.
- Entonnoir renversé totalement ou partiellement.
- Passage sous barre : la barre ou ses montants renversés.
- Sauts d'obstacles : barres renversées.

#### 4) Reconnaissance des parcours

- Aucun concurrent ne sera autorisé à s'entraîner sur les parcours, l'infraction à cette règle entraînera la mise hors course de l'équipe.
- La reconnaissance se fera avant le départ du premier concurrent par les coureurs et les responsables de chaque équipe.
- Toute demande d'explication se fera à ce moment.
- Aucune modification ne sera acceptée dès le départ du premier concurrent.
- Le temps non rectifié et le nombre de fautes de chaque coureur doivent être annoncés dès son arrivée.

### **Cyclo-Cross**

Epreuve individuelle et chronométrée.

### **Route - Sprint**

Epreuve en groupe et par catégorie sans partie neutralisée, sauf pour les Poussins, afin de rejoindre la ligne de départ.

## Accident - Incident

La chute ou l'incident mécanique réparable ne sera pas prétexte à recommencer. Seul le bris de matériel, crevaison comprise ne permettant pas de poursuivre le parcours en vélo, et dûment constaté par les commissaires, pourra donner lieu à un deuxième départ après le dernier concurrent, sauf pour la Route.

Le coureur qui abandonnerait une épreuve pour quelque raison que ce soit ne pourra marquer des points dans celle-ci. Il pourra par contre prendre part aux épreuves suivantes et concourir pour les classements généraux.

## Discipline

Toute équipe engagée sera soumise au respect des règlements du Championnat.

Toute manifestation intempesive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course de l'équipe.

Seul le responsable de l'équipe sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

## Classement

Le classement s'obtiendra par l'addition des points marqués par les 6 coureurs de l'équipe et par leur classement individuel dans chaque épreuve.

## Points marqués

Nombre de concurrents par catégorie + 1, moins la place obtenue dans l'épreuve.

### Exemple

40 poussins, soit  $40 + 1 = 41$  points moins (classement 3<sup>ème</sup>) = 38 points attribués au coureur pour cette épreuve.

En cas d'ex-aequo, il sera tenu compte du plus grand nombre de premières places, en cas de nouvelles égalités du plus grand nombre de places de deux et ainsi de suite.

Il est possible de faire un classement individuel en procédant de la même façon. S'il est établi, ce classement individuel n'aura qu'un caractère indicatif.

## Réclamation

Le non respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Collectif National des Activités Vélo  
de la F.S.G.T.  
14-16 Rue de SCANDICCI  
93508 PANTIN CEDEX

